



MATHÉMATIQUES & INFORMATIQUE A BORDEAUX 1

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR restreint aux enseignants-chercheurs du 18 septembre 2007

Membres du Conseil de l'UFR présents ou représentés :

A. BACHELOT, C. BACHOC, C-H. BRUNEAU, Ch. RETORE, R. COULANGEON (représenté), M-C. COUNILH (représentée),
C. MENINI, A. PECHER,

Invités présents ou représentés: Q. LIU, R. STRANDH, C. CHAILLOU

Excusés ou absents : J. BENOIS-PINEAU, A. HENAUT, M. MATIGNON, G. CARBOU, E. MATHERON,
A. IOLLO (invité)

Le quorum étant atteint, le conseil délibère selon l'ordre du jour :

1° Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR restreint du 3 juillet 2007,

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

2° Demande de délégation de Michel Alexis.

Après discussion, le conseil émet un avis favorable :

- à la demande de délégation présentée conjointement par l'université de Lyon et par l'intéressé qui occupera la fonction de directeur du Centre de culture scientifique et industrielle du PRES de Lyon ;
- à la proposition de remboursement des heures de cours dues par monsieur Michel faite par le président de l'université de Lyon

Le conseil tient cependant à faire remarquer que la situation de délégation d'Alexis Michel est préjudiciable à l'UFR qui perd à la fois les heures de cours et les heures de recherche qu'il devrait assurer.

Il serait donc souhaitable que cette situation ne perdure pas ou que, dans le cas contraire, la compensation financière versée par l'université de Lyon puisse permettre l'attribution d'un poste d'ATER à l'UFR pour pallier ce problème durant la période de délégation de monsieur Michel.

Achille BRAQUELAIRE
Directeur de l'UFR

